

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2016**

*L'an deux mille seize et le dix huit octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 12 octobre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

*Nombre de Conseillers en exercice : 14*

*Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET.*

*Excusé(s): Armelline AUDRIEU, Yamina KHELID, Jean-Christophe ROBIN.*

*Absent(s):*

*Ont donné pouvoir : Armelline AUDRIEU à Patrice REBOULLET, Yamina KHELID à Aurélien FERLAY.*

En ouverte de séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de visionner une vidéo réalisée par des étudiants de la Maison Familiale et Rurale d'Anneyron à l'occasion de la dernière fête de la poire ce 18 septembre 2016.

Le Conseil Municipal félicite les organisateurs et remercie les partenaires qui ont contribué à une belle édition 2016 autour de la thématique poire et chocolat Valrhôna, ainsi qu'au lancement d'une nouvelle Confrérie de la Poire de la Valloire.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

#### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016**

Le procès-verbal de séance du 12 septembre 2016 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

#### **2. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : tables pique-nique, médailles confrérie poire, meuble bacs école, bulletin municipal, taille

platanes Terreaux, travaux rénovation appartement, pose panneaux rues, travaux mur soutènement et escaliers ruelle des consuls.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

Versement de la participation pour le feu d'artifice intercommunal à Manthes..

### **3. Points d'actualités communales**

Achèvement numérotation communale : La plupart des plaques ont été distribuées aux habitants. La qualité des plaques est très appréciée. Monsieur le Maire remercie les adjoints pour leur aide lors des trois permanences en soirée tenues en mairie. Des dépliants papiers (plan de la commune) sont en projet. L'imagerie de la « porte médiévale » redessinée pour les besoins des plaques de rues sera déclinée en logo pour la commune.

Travaux d'aménagement d'un nouvel espace de stationnement rue des Terreaux : environ 25 places créées. Le mur devra sécher pendant environ 3 semaines. Le remblaiement sera réalisé par couches progressives pour faciliter le tassement du sol. Le garde-corps du mur a été choisi sur le même modèle que celui de la bibliothèque. Les têtes d'éclairage seront doublées au niveau du parking. La borne de recharge pour véhicules électriques sera installée par Energie SDED en fin d'année et la voirie de la Rue des Terreaux sera refaite ensuite.

### **4. Demande de subvention pour un projet scolaire « cirque »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'école de cirque pour 2 classes de l'école primaire de la commune. Il s'agit d'un atelier cirque avec 9 séances et un spectacle prévu en février 2017. Le coût du projet comprend le transport à La Piste Si Do Ré à Saint Uze et tout le matériel nécessaire pour les ateliers. Le coût de ce projet scolaire est de 1230 euros. La commission des affaires scolaires propose une aide pour la moitié du coût, soit un montant de 615 euros.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### **5. Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du plan en faveur de la ruralité**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les investissements prévus pour l'année 2016. Il est notamment prévu un dossier important pour finir d'aménager de manière plus fonctionnelle et sécurisée la Rue des Terreaux, hautement fréquentée par les habitants car accueillant l'école communale, la bibliothèque et la salle des fêtes, un site de tri des déchets ménagers et de nombreux riverains. Elle permet par ailleurs l'accès au parc communal et son aire sportive.

Il s'agit d'abord, grâce à une acquisition foncière, de réaménager l'espace public aux abords de la bibliothèque, de l'école et de la salle des fêtes (partie Est de la Rue des Terreaux). Cet élargissement de la rue permettra de mieux séparer les cheminements piétons de ceux dédiés aux véhicules. Un mur de soutènement et un nouvel espace de stationnement sécurisé avec garde-corps seront créés à cette fin pour enlever les véhicules gênants le long de la rue étroite aux abords des bâtiments publics. La chaussée sera aussi reprise. Les toilettes publiques seront également rénovées et la verrière séparant la Place Justin Achard de la salle des fêtes sera refaite et sécurisée. Le réaménagement de cette rue permettra enfin à la commune d'accueillir dans des conditions satisfaisantes une borne de recharge pour véhicules électriques installée (et prise en charge) par Energie SDED.

Considérant le coût élevé de ce projet et la nécessité de cette réalisation, la commune n'ayant pas la capacité d'autofinancement et d'emprunt nécessaire pour assumer seule la charge financière de cet investissement, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du plan régional en faveur de la ruralité. L'intervention régionale sera à hauteur de 40 % maximum de la dépense subventionnable, soit un montant de 41 017 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **6. Prochain festival « enquêtes d'histoires » et salon du livre**

Monsieur le Maire présente le programme du festival « Enquêtes d'histoires » les 4-5 et 6 novembre et du 11<sup>e</sup> salon du livre le 6 novembre. Le thème sera : « 1936, les fronts populaires ». Inauguration le 5 novembre à 18 heures. Tour des stands au salon du livre le 6 novembre à 11 heures. Le 1<sup>er</sup> sac à dos datant de 1936 réalisé par l'entreprise Lafuma sera exposé durant tout le week-end.

## **7. Projet d'informatisation de la bibliothèque**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'informatisation de la bibliothèque communale. Plusieurs besoins : gestion des livres, gestion des prêts, gestion des adhésions, traçabilité des livres, compatibilité avec la médiathèque. Un devis a été demandé par les bénévoles de la bibliothèque auprès de la société MicroBib : montant 3 244.80 €uros (comprend logiciel, formation, sauvegarde, matériel, maintenance et consommables). Un devis a été demandé par la commune auprès du Syndicat Mixte des Inforoutes : montant 1 044.96 €uros (mêmes prestations). Monsieur le Maire exprime également la bonne renommée du syndicat des Inforoutes dans le cadre du schéma de mutualisation intercommunale. Les Inforoutes ont déjà accompagné une soixantaine de communes dans l'informatisation de leurs bibliothèques. Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du logiciel installé par le syndicat des Inforoutes.

## **8. Bilan d'activité du service public d'assainissement non collectif de Porte de DrômArdèche**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réunion tenue le 27 septembre dernier avec les services de la communauté de communes Porte de DrômArdèche concernant le SPANC. A ce jour, sur les 71 habitations recensées, 16 restent à contrôler. Les conclusions des visites sont plutôt satisfaisantes avec : 3 installations non conformes avec un délai de réhabilitation immédiat, 14 installations non conformes avec un délai de réhabilitation dans les 4 années à venir ou en cas de revente, 32 installations acceptables et 6 installations conformes. Il est rappelé qu'en cas de vente d'un bien, les installations doivent être aux normes dans un délai d'un an.

Par ailleurs, des subventions de l'Agence de l'eau existent pour aider les particuliers concernés par des installations antérieures à 1996 ayant un impact sur l'environnement ou la santé (3000 € par logement)

La communauté de communes ne fera pas de contrôle d'ici 10 ans des biens ayant fait l'objet d'un diagnostic acceptable ou conforme.

## **9. Décision modificative budgétaire**

Compte-tenu d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'école et d'un manque de crédits au chapitre 011, il convient d'ajuster le budget primitif 2016 pour le budget principal. Les crédits suivants doivent être transférés :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Transferts de crédits :

Dépenses Fonctionnement : Article 6745 : + 160 €

Dépenses Fonctionnement : Article 6283 : + 5 000 €

Dépenses Fonctionnement : Article 61558 : + 4 840 €

Dépenses Fonctionnement : Article 022 : - 10 000 €

Ces écritures ne modifiant pas l'équilibre général du budget seront reprises au compte administratif 2016. Monsieur le Maire est chargé d'assurer l'exécution de cette décision modificative et de signer tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil municipal de la fermeture de la trésorerie de Hauterives au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour les questions fiscales, les usagers s'adresseront désormais au centre de contact dédié et à la Trésorerie de St Vallier pour le paiement des produits de la collectivité.

## 10. Rendu compte des travaux des commissions communales et Questions diverses

- Repas des anciens : samedi 3 décembre à 12 heures à la salle des fêtes. Participation du Conseil Municipal Junior dans l'après-midi.
- Commission Voirie : pose d'une poire en bois le long de la RD121 (Route de Fontblanchet), une seconde (plus petite) Rue Maurice Savin.
- Ecole : cross au parc le mercredi 19 octobre.
- Nouvelle association de sport Fitness et Zumba : séances le lundi et le mercredi à la salle des fêtes. Portes ouvertes le samedi 12 novembre à la salle des fêtes.
- Conseil municipal junior : organisation d'une bourse aux jouets et d'un marché de Noël le dimanche 20 novembre.
- Commission Travaux : suites à donner après le passage de la commission de sécurité à la salle des fêtes (système désenfumage...), récupération de matériaux pour dépôt aux Cinq Croisées, éclairage au lotissement le Bellevue.
- Groupe de travail « agenda d'accessibilité programmée » : le groupe, présidé par Monsieur le Maire, composé de Danièle CONJARD, Georges ANTHONIOZ, Gilles BRUYAT, Mickaël DURAND et Jérémy GARCIA devra se réunir prochainement. Proposition d'aide par le CAUE.
- Eclairage Public : L'interruption minuit-5h (sauf nuit samedi à dimanche) n'a suscité que peu de remarques des habitants. (une seule expression contre)
- Ecole de Manthes : Monsieur le Maire rend compte de sa récente rencontre avec Madame le Maire de Manthes au sujet de son école. L'idée d'un RPI a été évoquée pour rehausser les effectifs scolaires en baisse sur Manthes. Le Conseil Municipal est partagé sur cette éventualité. Certains sont favorables à cette possibilité pour sécuriser l'avenir, proposant même d'y adjoindre une troisième commune afin de réduire le nombre de niveaux par classe. D'autres craignent son impact sur la vie communale et l'implication des familles (Moras a lancé un Conseil Municipal Junior, fait des investissements récents pour la maternelle mais aussi pour les classes élémentaires avec du matériel numérique). Le Conseil reste par ailleurs attaché aux études surveillées mises en place depuis 2008, à la restauration scolaire avec tarification au quotient familial et avec un prestataire local (MFR Anneyron). Aucune décision n'est prise pour l'heure. Le sujet mérite d'être approfondi.
- Demande Mme Christiane Hertzog pour l'aménagement d'un cheminement piéton (emmarchement bois) entre sa propriété et la Rue des Terreaux. Après un tour de table, le Conseil municipal rappelle que la commune a déjà permis la réfection de la toiture de cette habitation en profitant des tarifs du marché passé pour l'extension de l'école, ainsi qu'une servitude sur sa propriété pour le bassin voisin. Il n'existe pas de droit de passage sur le domaine public dans la Rue des Terreaux. En cas d'acceptation, la commune serait aussi contrainte de faire de même pour les autres riverains de la Rue des Terreaux. A l'unanimité, le conseil refuse cette demande de prise en charge pour les besoins privés d'un particulier mais accepte que celui-ci puisse réaliser lui-même ce petit aménagement sur le talus communal.

### Quelques dates à venir :

- Cross école le 19 octobre.
- Commission sociale communauté de communes le 19 octobre.
- Inauguration week-end commercial à Epinouze le 21 octobre.
- Soirée Pyjama Bibliothèque le 27 octobre.
- Assemblée générale Boulodrome à Anneyron le 4 novembre.
- Réunion du conseil municipal junior le 5 novembre.
- Festival Enquêtes d'Histoires les 4, 5 et 6 novembre.
- Salon du livre le 6 novembre.
- Conseil école le 7 novembre.
- Réunion conseil municipal junior (préparation 11 novembre) le 9 novembre.
- Défilé du 11 novembre.
- Randonnée Ecolline le 13 novembre.

- Journée travail PLU le 15 novembre.
- Soirée Humour par Valloire Loisirs le 17 novembre.
- Bourse aux jouets et Marché de Noël le 20 novembre.
- Repas des aînés le 3 décembre.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 2 Décembre 2016 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.